

DELEGATION ECONOMIQUE
PERMANENTE

Le Président

Berne, le 4 décembre 1989

Note à Monsieur le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz,
Président de la Confédération

Libre-circulation des personnes
et adhésion aux Institutions de
Bretton-Woods;
Réunion de la Délégation écono-
mique permanente, 1.12.89

Pour discuter du volet "libre-circulation des personnes" du suivi de Bruxelles, la Délégation économique permanente était particulièrement bien assistée dans ses travaux puisque le Conseiller aux Etats M. Kündig avait jugé indiqué d'y représenter l'USAM et que le Conseiller national H. Allenspach avait demandé à y participer au nom de l'Union centrale des Associations patronales suisses. Y ont également participé le Directeur de l'OFIAMT ainsi que le Directeur de l'Office fédéral des étrangers, M. A. Hunziker.

J'ai présenté aux participants l'état des discussions avec la Commission des CE en faisant remarquer que nous pourrions négocier sur les aspects quantitatifs de la libre-circulation de la main-d'oeuvre, mais que la Communauté s'attendait à ce que nous reprenions les aspects qualitatifs de son régime. Il était clair dans ces conditions que le statut de saisonnier constituait l'un de nos problèmes principaux; une adaptation devrait être plus facile sur des aspects tels que la sécurité sociale, la reconnaissance mutuelle des diplômes, etc. Quant à la simplification des formalités aux frontières, la Commission ne semblait pas être prête à entrer en matière pour le moment.

Le Conseiller national H. Allenspach a présenté en détail les vues du patronat; il fit aussi remarquer qu'elles ne s'appliquaient qu'à la main-d'oeuvre en provenance de pays de la CEE et de l'AELE. Ainsi le patronat propose-t-il, notamment, que les naturalisations soient facilitées, peut-être en admettant la double-nationalité; la liberté de revenir en Suisse avec jouissance des droits acquis après des absences de moins de dix ans; la liberté totale de s'employer comme frontalier; le maintien des saisonniers uniquement pour des activités réellement saisonnières et la suppression du droit de transformation ultérieure en permis de séjour; la création de nouveaux statuts limités dans le temps (16 à 18 mois) et contingentés; la liberté de s'employer pour moins de quatre mois; enfin le maintien de la politique de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère et la distinction claire entre asile et main-d'oeuvre étrangère.

Parmi les autres associations intéressées, le Conseiller aux Etats Kündig souscrivit largement, pour l'USAM, aux vues de l'Union patronale. M. Kappeler présenta les vues de l'USS qui ne s'en éloignent pas fondamentalement si ce n'est qu'elles mettent l'accent sur l'accès amélioré des Suisses dans l'EEE; le plafonnement des actifs plutôt que de la population étrangère totale; la vérification des conditions de travail lors du premier emploi; l'inclusion de la Yougoslavie parmi les pays bénéficiaires; l'extension des zones d'origine frontalière; la réduction des saisonniers à 60'000, pour les seules zones de montagne; le droit à la réunion familiale, même pour de courts séjours.

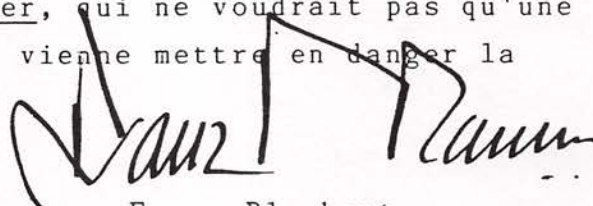
M. Moser, tout en se déclarant impressionné par une telle ouverture d'esprit, appuya l'Union patronale en soulignant que cela signifierait un véritable engagement auprès de l'opinion publique. L'ASB se rallie également à ces vues, tandis que l'USP signalait l'intérêt d'une main-d'oeuvre plus abondante pour la compétitivité de l'agriculture suisse.

Le Directeur Hug releva certaines des difficultés d'un tel exercice, telles que les accords bilatéraux au sujet des saisonniers; l'aspect à long terme de certaines modifications (naturalisations); l'opportunité de diviser le marché du travail entre nationaux, ressortissants de l'EEE et tiers; la réciprocité. Le Directeur Hunziker fit des remarques analogues.

Je conclus la discussion qui suivit en faisant remarquer que nous ne devrions pas chercher à régler tous les détails mais qu'il fallait saisir l'occasion, compte-tenu des frémissements de l'opinion publique.

Pour ce qui est de l'adhésion aux Institutions de Bretton-Woods, j'ai informé à titre confidentiel les membres de la Permanente de la réunion que venait de tenir, le matin-même, le groupe institué par le Conseil fédéral, composé du Directeur Gygi, du Secrétaire d'Etat Jacobi, du Directeur de la Banque Nationale Suisse et de moi-même. La coïncidence des négociations EEE et de l'Uruguay Round avec une possible négociation avec les IBW offre une occasion unique de démontrer notre attachement à la coopération universelle autant qu'à la coopération européenne. De plus, notre participation entière aux IBW s'impose au plus tôt si nous ne voulons pas être marginalisés.

Ce raisonnement fut partagé par chacun, avec quelques nuances de la part de M. Chapuis qui demande des raisons additionnelles d'adhérer, et de M. Moser, qui ne voudrait pas qu'une campagne d'adhésion aux IBW ne vienne mettre en danger la négociation EEE.



Franz Blankart